RÉPUBLIQUE FRANÇAISE JAMES HEA

Rapport sur la scolarisation des élèves sourds en France

Publié sur INSHEA (https://www.inshea.fr)

Rapport sur la scolarisation des élèves sourds en France [1]

Colin, S., Geraci, C., Leybaert, J., Conseil scientifique de l'Éducation nationale. (2021). *La scolarisation des élèves sourds en France. État des lieux et recommandations*. Conseil scientifique de l'Éducation nationale.

Ce rapport a un double objectif : établir un état des lieux de la scolarisation des élèves sourds en France et proposer des recommandations pour en améliorer la qualité, en se fondant sur des travaux scientifiques d'experts du domaine.

Le rapport formule cinq recommandations :

- 1) Un dépistage systématique des atteintes auditives dès l'entrée en petite section de maternelle (3 ans) et un suivi renforcé au début du cycle du primaire (6 ans) ;
- 2) Un plan de formation plus conséquent pour les enseignants qui travaillent auprès des enfants sourds ;
- 3) Une augmentation du nombre de pôles d'enseignement des jeunes sourds (PEJS) « complets » de la maternelle au lycée sur l'ensemble du territoire français avec les deux parcours (monolingue : Langue française accompagnée de la LfPC et bilingue : langue française accompagnée de la LfPC et LSF) ;
- 4) Des programmes éducatifs rigoureusement évalués à travers des travaux de recherches pluridisciplinaires pour s'assurer de leur efficacité auprès des élèves sourds ;
- 5) Un livret de référence accessible en français et en LSF (version papier et vidéo sous-titrée), régulièrement mis à jour, portant sur les différentes options possibles de scolarisation et leurs conditions de mises en œuvre et destiné aux parents, aux différents professionnels de l'éducation et de la santé.

Consulter le rapport (Réseau Canopé) [2]

Liens

- $[1] \ https://www.inshea.fr/fr/content/rapport-sur-la-scolarisation-des-\%C3\%A9I\%C3\%A8ves-sourds-enfrance$